

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Substance
Nom	: Quartz
Nom commercial	: QUARTZ (Pas de classification)
Code du produit	: Voir l'annexe 1
N° CE	: 238-878-4
N° CAS	: 14808-60-7
Formule brute	: SiO ₂
Synonymes	: Farine de silice, Farine de silice cristalline, Farine de quartz, Sable de quartz, quartzite
Exemptions d'enregistrement REACH	: Exempté conformément à l'annexe V.7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/mélange	: Principales applications (liste non exhaustive): Peintures, Céramique, Fibre de verre, Matières plastiques, Joints en caoutchouc, Béton spécial, Fabrication de pastilles de silicium, de ferrosilicium et d'oxyde de fer, Production de: Ciment, Béton, Matériau de plastification.
-------------------------------------	--

1.2.2. Utilisations déconseillées

Utilisations déconseillées	: Aucun usage identifié à la Section 1.2. n'est déconseillé
----------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entité légale SCR-Sibelco NV Plantin en Moretuslei 1A 2018 Antwerpen - Belgium	Coordonnées Voir l'annexe 2
--	---------------------------------------

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: Sibelco France: +33 1 70 97 94 34, Sibelco Benelux: +32 14 83 72 11 (pendant les heures de bureau)
------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucun.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés	: Aucun autre danger identifié.
Propriétés perturbant le système endocrinien	: La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission
Autres informations	: Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT ou de vPvB mentionnés à l'annexe XIII de REACH.

QUARTZ (Pas de classification)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Remarques : Substance contenant une composante principale
La teneur en quartz varie selon le produit et l'application. Se reporter à la notice technique (TDS)/spécification.

Nom	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Quartz	(N° CAS) 14808-60-7 (N° CE) 238-878-4 (N° REACH) E*	> 85	Non classé
Quartz (fraction fine)	(N° CAS) 14808-60-7 (N° CE) 238-878-4 (N° REACH) E*	< 1	STOT RE 1, H372

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Remarques : * E: Exempté d'enregistrement REACH

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Aucun danger nécessitant des mesures de premier secours spécifiques.
Premiers soins après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau : Aucune mesure de premier soin nécessaire.
Premiers soins après contact oculaire : Rincez abondamment à l'eau claire et consultez un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion : Aucune mesure de premier soin nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Aucun symptôme aigu ni à retardement n'est observé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune mesure de premier soin nécessaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Aucun moyen d'extinction spécifique n'est nécessaire.
Agents d'extinction non appropriés : Aucune restriction en matière de moyen d'extinction à utiliser.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Pas de décomposition thermique dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Pas de protection de lutte contre l'incendie spécifique nécessaire.

QUARTZ (Pas de classification)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter la production de poussières en suspension dans l'air, porter un équipement respiratoire de protection individuelle conforme à la législation nationale, voir EN 143 : 2000.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de recommandations spéciales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Éviter le balayage à sec et utiliser des systèmes à vaporisation d'eau ou à aspiration (équipés d'un filtre à air à particules de haute efficacité) afin d'éviter la production de poussières en suspension dans l'air. Portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Evitez la génération de poussières en suspension dans l'air. Prévoyez des systèmes d'aspiration appropriés aux emplacements où les poussières en suspension dans l'air sont générées. D'autres moyens de contrôle adaptés peuvent inclure une enceinte, une isolation, une suppression par l'eau, un équipement de protection respiratoire. Manipulez les produits emballés avec précaution pour éviter tout éclatement accidentel. Si vous avez besoin de conseils sur les techniques de manipulation en toute sécurité, contactez votre fournisseur.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Douche et changement de vêtements à la fin de la période de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air et évitez leur dispersion par le vent pendant le chargement et le déchargement. Maintenez les conteneurs fermés et stockez les produits emballés de manière à éviter tout éclatement accidentel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si vous avez besoin de conseils sur des utilisations spécifiques, contactez votre fournisseur ou consultez le Guide de bonnes pratiques auquel il est fait référence à la section 16.

QUARTZ (Pas de classification)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Indications complémentaires : Respectez les limites d'exposition réglementaire sur le lieu de travail pour tous les types de poussières en suspension dans l'air (p. ex. poussière totale, poussière respirable). Pour connaître les limites équivalentes dans les autres pays, consultez un hygiéniste du travail compétent ou les autorités de réglementation locales.

Quartz (14808-60-7)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Silica cristalline (Quartz)
IOEL TWA	0,1 mg/m ³ (respirable dust) - Binding OEL
Référence réglementaire	Directive (EU) No. 2017/2398
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Silices cristallines: quartz (poussières alvéolaires) # Siliciumdioxide (kristallijn): kwarts (inadembaar stof)
OEL TWA	0,1 mg/m ³
Remarque	C: la mention "C" signifie que l'agent en question relève du champ d'application du titre 2 relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoïques du livre VI du code de bien-être au travail. # C: de vermelding "C" betekent dat het betrokken agens valt onder het toepassingsgebied van titel 2 betreffende kankerverwekkende, mutagene en reprotoxische agentia van boek VI van de codex over het welzijn op het werk.
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 19/11/2020
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Silice (poussières alvéolaires de quartz)
VME (OEL TWA)	0,1 mg/m ³
Remarque	Valeurs règlementaires contraignantes
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016; Décret n° 2019-1487; Décret n° 2020-1546; Décret n°2021-434)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Méthode de monitoring	
Méthode de monitoring	Consulter la norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) ou les normes nationales équivalentes Consulter la norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) ou les normes nationales équivalentes Consulter la norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) ou les normes nationales équivalentes.

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

QUARTZ (Pas de classification)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air. Travaillez en systèmes clos, utilisez des systèmes d'aspiration des locaux ou tout autre forme de dispositif de sécurité intégrée pour conserver les niveaux de matières en suspension en deçà des limites d'exposition spécifiées. Si les opérations génèrent des poussières, des fumées ou des brouillards, utilisez un système de ventilation pour maintenir l'exposition aux particules en suspension dans l'air en deçà de la limite d'exposition. Mettez en place des mesures organisationnelles, p. ex. en isolant le personnel des zones poussiéreuses. Retirez et lavez les habits sales.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Dégagement de poussières: masque antipoussière.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection en cas de risque de blessures pénétrantes de l'œil.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Aucune exigence spécifique. Il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées (p. ex. gants, crème barrière).

Protection des mains:

Il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées (p. ex. gants, crème barrière). Lavez-vous les mains à la fin de chaque session de travail.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas d'exposition prolongée aux concentrations de poussières en suspension dans l'air, portez un équipement de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne ou nationale. Il est recommandé d'utiliser les demi-masques ou masques complets avec des filtres contre les particules de catégorie 2 ou 3 (FP2 - FP3). Voir EN 143 : 2000 - des équipements de protection respiratoire. Filtres à particules

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Évitez la dispersion par le vent.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Gris(e), Blanc
Apparence	: Poudre, Forme du grain: angulaire
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: > 1610 °C
Point d'ébullition	: 2230 – 2590 °C

QUARTZ (Pas de classification)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Inflammabilité	: Non inflammable (non combustible)
Propriétés explosives	: Non explosif (absence de groupes chimiques associés à des propriétés explosives)
Limites d'explosivité	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Température d'auto-inflammation	: Non applicable (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Température de décomposition	: ≈ 2000 °C
pH	: 5 – 8 (40% водна дисперсия @20°C)
Viscosité, cinématique	: Non applicable (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Viscosité, dynamique	: Non applicable (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Solubilité	: Eau: Négligeable, Acide fluorhydrique: Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Non applicable (substance inorganique)
Pression de vapeur	: Non applicable (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 2 – 3 (eau=1)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible
Distribution granulométrique	: Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes : Non comburant (la substance est incapable de réagir exothermiquement avec un matériau combustible)

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Non applicable (solide avec un point de fusion >1610 °C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inerte, non réactif.

10.2. Stabilité chimique

Stable chimiquement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses.

10.4. Conditions à éviter

Non pertinent.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité particulière.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non pertinent.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La DL50 orale aiguë du quartz est supérieure à 2 000 mg/kg
Toxicité aiguë (cutanée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La DL50 dermique aiguë du quartz est supérieure à 2000 mg/kg

QUARTZ (Pas de classification)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Toxicité aiguë (Inhalation) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'existe aucune donnée spécifique de toxicité aiguë à des doses permettant une décision catégorique sur la classification en matière de toxicité d'inhalation aiguë, quelle que soit la forme de silice cristalline à 100 %. Aucune toxicité d'inhalation aiguë n'est attendue d'après les références croisées d'une étude de conformité de l'OCDE avec une substance qui contient 45 % de cristobalite et ne donne aucune indication de létalité. Par conséquent, aucun test supplémentaire n'est garanti dans l'intérêt du bien-être animal

Quartz (14808-60-7)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le quartz (sable grossier et broyé) n'est pas irritant pour la peau (OCDE TG 404)
pH: 5 – 8 (40% водна дисперсия @20°C)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le quartz (sable grossier et broyé) n'est pas irritant pour les yeux (OCDE TG 405)
pH: 5 – 8 (40% водна дисперсия @20°C)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Aucune preuve de sensibilisation de la peau dans les données du manuel

Mutagenicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le quartz a un effet génotoxique et mutagène, essentiellement de par ses effets inflammatoires. Le quartz respirable n'a entraîné aucune mutation HPRT accrue dans des cellules épithéliales pulmonaires in vitro du rat

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Un risque accru de cancer du poumon est démontré uniquement lors d'expositions professionnelles fréquentes à la silice cristalline respirable. Le risque accru de cancer du poumon se limite aux sujets ayant contracté la silicose

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La silice est essentielle à la fonction pulmonaire normale et est ingérée oralement via la consommation d'aliments contenant naturellement de la silice. Une étude précoce portant sur une génération de rats Wistar n'a fourni aucune preuve d'effets indésirables suite à une absorption à long terme d'eau riche en silice

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Études disponibles; peu probantes

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Ce produit n'est pas classé STOT RE selon les critères définis dans le Règlement CE 1272/2008. Une exposition prolongée et/ou massive aux poussières contenant de la silice cristalline alvéolaire peut provoquer la silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire due au dépôt dans les poumons de fines particules alvéolaires de silice cristalline. Un faisceau de preuves vient étayer le fait qu'un risque accru de cancer se limiterait aux personnes souffrant déjà de silicose. La protection des travailleurs contre la silicose doit être assurée en respectant les limites réglementaires existantes d'exposition professionnelle et en appliquant des mesures supplémentaires de gestion des risques le cas échéant (voir la section 16 ci-dessous pour plus d'informations)

Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Aucun danger d'aspiration envisagé

Quartz (14808-60-7)	
Viscosité, cinématique	Non applicable (solide avec un point de fusion >1610 °C)

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Ne contient pas de substances connues pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien

11.2.2 Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

QUARTZ (Pas de classification)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non pertinent

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non pertinent

12.2. Persistance et dégradabilité

Quartz (14808-60-7)

Persistance et dégradabilité	Non pertinent.
------------------------------	----------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Quartz (14808-60-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Non applicable (substance inorganique)
--	--

Potentiel de bioaccumulation	Non pertinent. Certains organismes accumulent Si(OH) ₄ .
------------------------------	---

12.4. Mobilité dans le sol

Quartz (14808-60-7)

Mobilité dans le sol	Négligeable
----------------------	-------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Quartz (14808-60-7)

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non pertinent
---------------------------------------	---------------

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Ne contient pas de substances connues pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun effet secondaire spécifique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Chaque fois que c'est possible, le recyclage est préférable à l'évacuation. Peut être évacué en décharge, selon les règlements locaux en vigueur.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : La formation de poussières résultant des résidus présents dans les emballages doit être évitée et la protection adaptée des travailleurs doit être garantie. Stockez les emballages utilisés dans des réceptacles fermés. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués dans le respect des réglementations locales. La réutilisation des emballages n'est pas recommandée. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués par une société de traitement des déchets habilitée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

QUARTZ (Pas de classification)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Quartz n'est pas sur la liste Candidate REACH

Quartz n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Quartz n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Quartz n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: Les emplois impliquant une exposition à la poussière de silice cristalline alvéolaire générée par un processus de travail ont été inclus dans l'Annexe 1 de la directive européenne (UE) 2017/2398 du 12 décembre 2017 modifiant la directive 2004/37/CE relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Exempt de l'enregistrement REACH, conformément à l'Annexe V.7. du Règlement (CE) 1907/2006

QUARTZ (Pas de classification)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2.3	Autres informations	Ajouté	
3.1	Composition/informations sur les composants	Modifié	
8.1	Méthode de monitoring	Ajouté	
11.2	Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
12.6	Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
15.1	Autres informations, restrictions et dispositions légales	Ajouté	

- Sources des données : Les données s'appuient sur nos connaissances les plus récentes mais ne constituent en aucun cas une garantie en termes de caractéristiques spécifiques du produit ni n'établissent une relation contractuelle légalement valable.
- Conseils de formation : Les travailleurs doivent être formés à l'utilisation appropriée et à la manipulation de ce produit, conformément aux réglementations en vigueur.
- Matériaux de tiers : Dans la mesure où les matériaux non fabriqués ou fournis par SCR-Sibelco NV sont utilisés en conjonction avec ou à la place de matériaux de SCR-Sibelco NV, le client est responsable d'obtenir lui-même, du fabricant ou du fournisseur, toutes les données techniques et autres propriétés concernant ces matériaux ou d'autres matériaux et de se procurer les informations nécessaires à leur sujet. Aucune responsabilité ne saurait être acceptée pour ce qui concerne l'utilisation de QUARTZ de SCR-Sibelco NV en conjonction avec les matériaux d'un autre fournisseur.
- Dialogue social au sujet de la silice cristalline alvéolaire : En 1997, le CIRC (le Centre international de recherche sur le cancer) a conclu que la silice cristalline inhalée sur le lieu de travail pouvait provoquer un cancer des poumons chez l'homme. Il a toutefois signalé qu'il ne fallait en aucun cas incriminer toutes les circonstances industrielles et tous les types de silice cristalline. (Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques carcinogènes des substances chimiques pour les hommes, Silice, poussières de silicates et fibres organiques, 1997, Vol. 68, CIRC, Lyon, France). En 2009, le CIRC a confirmé, dans ses Monographies série 100, sa classification de la poussière de silice cristalline, sous forme de quartz et de cristobalite (Monographies du CIRC, Volume 100C, 2012) En juin 2003, le CSLEP (le Comité scientifique européen en matière de limites d'exposition professionnelle) a conclu que le principal effet pour l'homme de l'inhalation de poussières de silice cristalline alvéolaire était la silicose. "Nous disposons de suffisamment d'informations pour conclure que le risque relatif de cancer du poumon augmente chez les personnes souffrant de silicose (et, apparemment, pas chez les employés ne souffrant pas de silicose, et exposés à des poussières de silice dans les carrières et dans l'industrie de la céramique). La prévention de la survenue de la silicose permettra donc également de réduire le risque de cancer..." (CSLEP, SUM Doc 94-final, juin 2003). Un accord de dialogue social plurisectoriel sur la protection de la santé des travailleurs dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent a été signé le 25 avril 2006. Cet accord autonome soutenu financièrement par la Commission européenne est fondé sur un Guide de bonnes pratiques. Les exigences de cet accord sont entrées en vigueur depuis le 25 octobre 2006. Cet accord a été publié dans le Journal officiel de l'Union européenne (2006/C 279/02). Le texte de l'accord et de ses annexes ainsi que le Guide de bonnes pratiques, sont disponibles sur le site : <http://www.nepsi.eu> et contiennent des informations et des conseils utiles pour la manipulation des produits qui contiennent de la silice cristalline alvéolaire. Documents de référence disponibles sur demande auprès de EUROSIL, l'Association européenne des producteurs de silice.

QUARTZ (Pas de classification)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Autres informations

: Cette fiche de données de sécurité (FDS) s'appuie sur les dispositions légales du Règlement REACH (CE 1907/2006 ; article 31 et Annexe II), tel que modifié. Son contenu fait office de guide de la manipulation préventive appropriée du matériau. Il relève de la responsabilité des destinataires de cette FDS de veiller à ce que les informations communiquées ici soient correctement lues et comprises par toutes les personnes susceptibles d'utiliser, de manipuler, de détruire ou d'entrer en contact de toute autre manière avec le produit. Les informations et instructions fournies dans cette FDS s'appuient sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques, à la date de publication indiquée. Elles ne doivent en aucun cas être interprétées comme une garantie de performances techniques et de caractère adapté à des applications spécifiques ni n'établissent une relation contractuelle légalement valable. Cette version de la FDS remplace toutes les versions précédentes.

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
FDS	Fiche de Données de Sécurité
Texte intégral des phrases H et EUH:	
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1

SDS EU - SB (Generic)

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

QUARTZ (Pas de classification)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Annexe 1: Nom commercial et codes produit

Nom commercial	Code du produit
BF Medium Fine WS	
Dry Silica Filler 600	
QUARTZ SAND	
Quartz	0.05-0.2 WS, 0.05-0.6S WS, 0.1-0.6 L DS, 0.1-0.6 S WS, 0.5-1.0T DS, 0.5-1.5 T DS, 0.7-1.2 T DS, 1-2 GR, 1-5 WS, 2-3 GR, 2-3 RAW GR, 3-5 RAW GR, Ottosport WS, SEMENTTIS S, VANAJA WS
Rootzone WS	
Sandstone LU	
SP NA 0-0.8 KVX2 DS	
SILICA SAND	
Silica	<0.5-<0.55 1:1 DS, 0.0-0.5 DS, 0.0-4.0 DS, 0.05-0.2 DS, 0.05-0.5 DS, 0.063-0.2 DS, 0.1-0.3 DS, 0.1-0.35 DS, 0.1-0.5 DS, 0.1-0.6 DS, 0.1-0.6 DS, 0.1-0.6 WS, 0.1-1.2 DS, 0.1-1.2 WS, 0.1-1.6 WS, 0.15-0.50 WS, 0.2-0.4 DS, 0.2-0.5 DS, 0.2-0.63 DS, 0.2-0.63 WS, 0.2-0.8 DS, 0.2-1.0 DS, 0.2-1.25 DS, 0.2-1.6 WS, 0.2-2.0 DS, 0.2-8.0 DS, 0.3/1.2 WS, 0.3-0.6 DS, 0.3-0.6 WS, 0.3-0.8 DS, 0.3-1.0 DS, 0.3-1.0 M4.a DS, 0.3-1.0 M4.b DS, 0.3-1.2 DS, 0.4-0.63 DS, 0.4-0.8 DS, 0.4-0.9 DS, 0.4-1.2 DS, 0.4-1.2 WS, 0.4-1.25 DS, 0.4-1.3 DS, 0.4-1.6 WS, 0.4-1.6 WS, 0.4-2.5 DS, 0.5-0.8 DS, 0.5-1.0 DS, 0.5-1.2 DS, 0.5-1.2 DS, 0.5-1.5 DS, 0.5-1.6 DS, 0.5-2.0 DS, 0.5-2.0 WS, 0.5-2.5 WS, 0.5-4.0 DS, 0.6-1.2 DS, 0.6-1.6 WS, 0.63-1.0 DS, 0.6-5.0 WS, 0.6F WS, 0.7-1.25 DS, 0.7-1.25 DS, 0.7-1.3 DS, 0.7-1.4 DS, 0.8-1.2 DS, 0.8-1.25 WS, 0.8-1.4 DS, 0.8-1.6 DS, 0.8-1.8 DS, 0.8-2.5 DS, 0.8-2.5 WS, 0-0.55 WS, 0-0.55/0-1 2:1 WS, 001 DW, 001 WS, 0-1 DS, 01 WS, 0-1.2 DS, 0-1.4/0-0.55 4:1 WS, 0-10 GR, 010 refined DS, 015 refined DS, 015 refined WS, 02 DS, 0-2 DS, 020 refined DS, 020 refined WS, 025 refined WS, 03 DW, 0-3 WS, 030 DS, 030 refined DS, 030 refined WS, 0-4 GR, 050 DS, 050 EX, 050 refined DS, 050 WS, 07H WS, 07MS DS, 07S DS, 08 DS, 0-8 GR, 1 DS, 1.0-1.6 DS, 1.0-1.6 WS, 1.0-2.0 WS, 1.0-2.5 DS, 1.2-2.0 DS, 1.2-2.5 DS, 1.4-2.0 DS, 1.4-2.0 WS, 1.4-2.2 DS, 1.5-2.5 GR, 1.7-4.0 GR, 100 Mesh DS, 100 WS, 110 WS, 110V DS, 11-16 GR, 1-2 DS, 1-2 DS, 1-2 WS, 12MS GR, 12S DS, 1-3 GR, 1-5 GR, 150-1 DS, 15-32 GR, 1K101 DS, 1K10101 DS, 2 DS, 2 WS, 20 DS, 20 WS, 20/40 mesh DS, 2030 DS, 2030 WS, 20-50 WS, 22 DS, 22 WS, 23 DS, 2-3 GR, 24 DS, 2-4 GR, 24C DS, 24S25 DS, 2-5 GR, 25 WS, 250 refined WS, 28 DS, 28 WS, 3 WS, 3.15-5.6 GR, 30 MIX WS, 30 WS, 30/50 DS, 3040F WS, 3040H WS, 30ART DS, 30F WS, 31 DS, 31 WS, 314 WS, 32 DS, 32 WS, 34 DS, 34 WS, 35 DS, 3-5 GR, 35 WS, 35F WS, 35S DS, 36SV DS, 37 DS, 37 WS, 3-8 GR, 3-8 White GR, 38 WS, 39 DS, 4 WS, 40 WS, 40/70 DS, 4050 DS, 4060GMH WS, 4060MTH WS, 40-70 DS, 40BK WS, 40BKFL140 WS, 40BKFL160 WS, 40E350 WS, 40F100 WS, 41E WS, 41K WS, 45 CML WS, 45 DS, 45 USGA DS, 45 WS, 48 DS, 4-8 GR, 50 Mix B WS, 50 S WS, 50 WS, 50BK DS, 50D DS, 50F WS, 50MRHS DS, 52 DS, 54 DS, 55 DS, 55 WS, 55/4 1:1 WS, 55D DS, 55S DS, 5-6 RD WS, 5-8 GR, 5-80 GR, 5F WS, 5RD DS, 5RD WS, 5SN DS, 5SN WS, 5W WS, 60 DS, 60 WS, 6070 WS, 6070COS DS, 6070COS WS, 615 WS, 65 DS, 65 WS, 69 DS, 6RD WS, 70 DS, 70/40 WS, 7080+GEOT WS, 71 DS, 7-13 GR, 75 DS, 80 DS, 80 WS, 80120 WS, 815H WS, 8-16 DS, 8-16 GR, 8-16 GR, 8-16 WS, 85 DS, 8RD WS, 90 DS, 90 WS, 900 DS, 95 WS
Silica	AB WS, AB_DF DS, AF25 WS, Amber WS, ARF25 WS, Assainisil 0/5 WS
Silica	BB 0.4/1.6 DS, BB 0.4-0.8 DS, BB 0.5-1 DS, BB 0.7-1.3 DS, BB 1-2.5 DS, BB 2.0-3.0 D GR:BL, BB 2.0-4.0 GR:BL, BB 2.5-5 DS, BB 2.5-5.0 D GR:BL, BB 2.5-5.0 GR, BB 2.5-5.0 W GR, BB 4.0-8.0 D GR:BL, BB 4.0-8.0 W GR, BB 4-8 GR, BB 8.0-15.0 W GR, BB DS, BC-040-1 DS, BCSS DS, BE01 DS, BE30 WS, BE32 DS, BE38 criblé WS, BE38 DS, BFSP26 DS, BK45/55 WS, Blend Gm WS, Boliden WS, Bordsol Mix WS, BR34 DS, BR35 DS, BR36 DS, BR37 DS, Building WS, bunker 2 WS, bunker 3 WS, Bunker WS, Bunker WS, BV 70/30 WS
Silica	C 0-1+PEAT WS, C0/1 DS, C0-2 WS, C40 DS, C45 WS, CA07M DS, Chempure DS, Chempure WS, Coarse DS, Coarse WS, CON1 0-0.2 WS, CON2 0-0.2 WS, CON3 0-0.2 WS, Concrete Fine WS, Construct K EX, Construct M EX, construct OM EX, Construct T EX, Construction EX, CORRECT HY3 WS, Correction WS, CR31 WS, CR41 WS, Crude EX, Crude SL Fine, CRYSTAL DS, Crystal SF DS, Crystal WS, CV03 WS
Silica	Discovery Quarry WS, Divers WS, Dry 1.7-2.5 GR, DS, DS MAM1S, DS MAM1U, DU 0.4-0.8 DS, DU3 0.1-0.6 WS, DU3 Brut, DU3 EX
Silica	ELS DS, ELS WS

QUARTZ (Pas de classification)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Silica	F1 DS, F65B WS, F65F WS, Fill WS, FILLER WS, Fine EX, Fines WS, Flint WS, FO06 WS, FO10 DS, FO18 DS, FO20 DS, FO20 WS, FO25 DS, FO30 DS, FO31 DS, FO32 DS, FO34 DS, FO34 WS, Foundry EX
Silica	G1 WS, G2 WS, G3 DS, GA38 DS, GA39 DS, GA39 WS, GR DS, GR12HD WS, Grana 0-2 WS, Grana 0-8mm WS, Grana 2-8mm WS, Grana 8-16 WS, Grana Reitsand WS, Granella DS, Granella WS, GRH12 WS, GRH12D WS, GRH12F WS, GRH12N WS, GRH26 GR, GRH26 WS, GRH615 GR, GRH615 WS, GRS05 DS, GRS05BB DS, GRS07 DS, GRS12 DS, GRS12 GR, GRS12C DS, GRS12C GR, GS05 DS, GVH08MM WS
Silica	H100 WS, H25 WS, H35 WS, H40 WS, H50 WS, H55 WS, H70 WS, HA WS, HEAV-MID WS, HF WS, HI3PBS4 WS, HNO.4-0.8 WS, HNO.6-1.6 DS, HNO.6-1.6 WS, HN1.0-2.5 DS, HN2-4 GR, HN31 DS, HN31 WS, HN34 DS, HN34 WS, HN38 DS, HN5-10 WS, Horse Track WS, HST100 WS, HST40 DS, HST40 WS, HST50 DS, HST50 WS, HST60 DS, HST60 WS, HST72 WS, HST80 DS, HST80 WS, HST95 DS, HST95 WS, HY 2 WS, HY3 RAW SCR EX, HY3.4 RAW EX, HY3.4 RAW S EX
Silica	IR06 WS, IR06S DS, ISA 0.8 DS
Silica	J1530 DS, J3040 DS, J3040 WS, J3060 DS, J3060 WS, J3070 WS, J4060 DS, J4060 WS, J-40MRHS DS, J450 WS, J5060 DS, J5060 WS, J5070 DS, J50TP WS, J6070 DS, J7080 DS, J7080 WS, Jacquet0.4-0.8 DS
Silica	KLIM WS, KLP WS
Silica	L CS WS, L105115 DS, L7080 DS, LA02 WS, LA30 WS
Silica	M WS, M31D DS, M31D-S44 DS, M32 D WS, M32 WS, M32/M34 25:75 DS, M32/M34 60:40 DS, M32B WS, M32ES 1.5% DW, M32ES 3.5% DW, M34GMP DS, M3840 DS, MAM 110 WS, MAM 1U DS, MAM1 DS, MAM1 ST300 DS, MAM1 ST300 M DS, MAM1 T DS, MAM1 WS, MAM1S WS, MAM1SA, MAM1T WS, MAM2 WS, MAMOD WS, MC50 WS, MI 0.1-1.6 LB WS, MI 0.3-0.6 DS, MI 51 DS, MI Fine WS, MI REMBLAI EX, MI0713 DS, MI31 CB DS, MI31 DS, MI31 WS, MIX FDS WS, MO RAW WS, MOGV35 WS, MOGV58 WS, MOGV615 WS, Mortar WS, MS DS, MS Fines WS, Multiuso WS
Silica	N1 DS, N1 WS, N2 WS, NA 0.1-2 SX1800 DS, NA XP SX-XP DS, Natural EX, Natural Sand EX, NE WS, NE03 4% DW, NE03 DS, NE03 WS, NE14 WS, NE24 DS, NE30 WS, NE34 DS, NE34 DW, NE34 WS, NO1 DS, NO2 DS, OM WS, OT WS
Silica	P20 DS, P30 DS, P35 DS, P35S DS, P40 DS, P60 DS, P6S DS, PBS1 WS, PBS2 WS, PBS3 WS, PBS4 WS, PK-100-P DS, PK-150-P EX, PM As Dug WS, PM45 WS, PK-070-P WS
Silica	Quarry WS
Silica	Raw WS, Red Grains WS, Red WS, REMBLAI B1 WS, Reserve MAM WS, RH Building WS, RH28 WS, RHB WS, RHL WS, RM01 DS, RM10 DS, RM30 DS, RM45 DS, RM49 DS, RQ 0.4-0.8 DS, RSDH WS
Silica	S0550 DS, S17 WS, S25 DS, S35 DS, S40 DS, S44 DS, S44 WS, S45 DS, S50 DS, S53 DS, S55 DS, S70 DS, S75 DS, SAB_RECUP WS, SAB_RIEMP WS, SAB2 DS, SAB2 DW, Sand Crude 02 EX, Screened 30 WS, Screened OT DS, SDS DS, Sea WS, SIBEL-DA-EZ-II-A-S 0.6 DS, Sifting DS, SIG 1 WS, SIG1 DS, SIG2 DS, SIG3 DS, Silisable 0 DS, Silisable 2 DS, SK WS, Slofil WS, SO EX, SP15 DS, SP20 DS, SP28:DS, SP30 DS, SP41 DS, SP45 DS, SP55 DS, Special WS, Speciale DS, Speciale DW, ST7 WS, ST89 WS
Silica	T DS, T WS, TR-SIBEL-LO II DS, TX3 DS, TZGE WS, TZTG WS, TZTZ WS
Silica	V07S DS, V07SF DS, V2.5 DS, V25H WS, V3040 DS, V600 DS, V6040 DS, VGR12 DS, VGR12S GR, VGV24 DS, VGV24S GR, V10 DS, VO7 WS, VR RAW SCR WS, VS-030-V DS, VVR WS, VVR/6RD WS
Silica	W-Blend WS, Wet 1.7-2.5 GR, Wet 2-5 GR, Wet 4-10 GR
Silica	Yellow WS

QUARTZ (Pas de classification)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Annexe 2: Coordonnées Service à la Clientèle

Pays	Coordonnées	Pays	Coordonnées
Pays-Bas	Sibelco Op de Bos 300 NL-6223 EP Maastricht Tel.: +31 43 3663636 customersupport.nl@sibelco.com	Suède	Sibelco Nordic AB Prästgårdsgatan 30 SE-431 44 MÖLNDAL Tel.: +46 8 40 83 84 22 customersupport.nordic@sibelco.com
Pays-Bas	Sibelco Abrasives Noordhoek 7 NL-3351 LD Papendrecht Tel.: +31 78 615 8122 / +31 78 654 6770 customersupport.nl@sibelco.com	Norvège	Sibelco Nordic AB Prästgårdsgatan 30 SE-431 44 MÖLNDAL Tel.: +46 8 40 83 84 22 customersupport.nordic@sibelco.com
Belgique	Sibelco Benelux De Zate 1 B-2480 Dessel Tel.: +32 14 39 58 40 customersupport.be@sibelco.com	Danemark	Sibelco Nordic AB Prästgårdsgatan 30 SE-431 44 MÖLNDAL Tel.: +46 8 40 83 84 22 customersupport.nordic@sibelco.com
Royaume Uni	Sibelco UK Brookside Hall, Sandbach UK-CW11 4TF Cheshire Tel.: +44 1270 332 037 customersupport.gb@sibelco.com	Finlande	Sibelco Finland Mikkelänkallio 3 FI-02770 Espoo Finland Tel.: +358 9 42 41 44 79 customersupport.fi@sibelco.com
Allemagne	Sibelco Deutschland GmbH Sälzerstrasse 20 DE-56235 Ransbach-Baumbach Tel.: +49 2623 8669910 customersupport.de@sibelco.com	Ukraine	Sibelco Ukraine Illinsky Business Center 8, Illins'ka Street, 1st block, 4th floor 04070 Kyiv Ukraine Tel.: +380 89 324 0730 customersupport.ua@sibelco.com
France	Sibelco France Immeuble Le Colisée – Bât. C 8 Avenue de l'Arche ZAC Danton FR-92419 Courbevoie Cedex Tel: +33 1 70 97 94 34 customersupport.fr@sibelco.com	Pologne	Sibelco Poland Al. gen Józefa Hallera 165 PL-80-416 Gdańsk Poland Tel.: +48 12 396 61 26 customersupport.pl@sibelco.com
Espagne	Sibelco Spain Capuchinos de Basurto, 6 - 5º B ES-48013 Bilbao (Vizcaya) Tel.: +34 946 66 30 80 customersupport.es@sibelco.com	Turquie	Sibelco Turkey ÇALTI KÖYÜ TR-09500 ÇİNE/AYDIN Tel.: +90 256 722 27 00 customersupport.tr@sibelco.com
Italie	Sibelco Italy Viale Dino Ferrari, 75/83 Maranello IT-41053 Modena Tel.: +39 0536 1962010 customersupport.it@sibelco.com	Russie	Sibelco Russia Eganovo village Ramensky district 140125 Moscow region Russian Federation Tel.: +7 4952325150 *323 customersupport.ru@sibelco.com
Portugal	Sibelco Portugal Est. Nacional 114 Quinta da Rosa 2040-335 Rio Maior Portugal Tel.: +351 243 909 650 customersupport.pt@sibelco.com		